

AVIS AUX RÉSIDENT(E)S DU SECTEUR SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER

CHANGEMENTS D'ADRESSE À VENIR

Dans le cadre du regroupement de la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier avec la Ville d'Amos, des changements d'adresse entreront en vigueur à compter du **20 avril 2026** pour l'ensemble des résident(e)s du secteur Saint-Félix-de-Dalquier.

Cette démarche vise à corriger certaines incohérences observées dans le réseau routier, notamment la duplication de noms de rues et de routes, des redondances de numéros civiques ainsi que des interruptions de tracés pouvant entraîner des enjeux de repérage, de livraison et de sécurité publique.

À quoi s'attendre?

1. Changement de nom de municipalité

À compter du **20 avril 2026**, le nom de la Municipalité dans votre adresse passera de « Saint-Félix-de-Dalquier » à « Amos ».

2. Changement de nom de rue et numéro civique

Si vous résidez ou êtes propriétaire d'un immeuble le long de l'une des rues/routes suivantes :

- rue du Parc
- rue Principale Sud
- rue Principale Nord
- route 109 Sud
- route 109 Nord
- 5^e et 6^e Rang Est

Votre nom de rue et/ou votre numéro civique seront également modifiés. Une lettre personnalisée vous sera envoyée par la poste sous peu, indiquant votre nouvelle adresse complète.

Pour les résidents d'une rue non mentionnée ci-dessus, votre numéro civique et nom de rue demeurent les mêmes.

3. Code postal inchangé

Votre code postal (J0Y 1G0) reste le même.



SUITE...

4. Réexpédition automatique du courrier

Grâce à une entente avec Postes Canada, tout votre courrier adressé à votre ancienne adresse sera automatiquement réexpédié à votre nouvelle adresse, et ce, gratuitement pendant 12 mois.

5. Organismes qui prendront en charge le changement

Aucune démarche de changement d'adresse n'est nécessaire de votre part auprès des organismes suivants :

- Bell
- Hydro-Québec
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- Telus
- Vidéotron
- Ville d'Amos

En effet, Postes Canada est responsable de leur transmettre les changements et ces organismes procéderont eux-mêmes à la mise à jour de votre adresse dans un délai de trois mois suivant la date officielle du changement, soit le **20 avril 2026**.

DATE OFFICIELLE DU CHANGEMENT

Votre nouvelle adresse sera effective à compter du :
20 avril 2026

IMPORTANT

Après le 20 avril 2026, il sera de votre responsabilité d'aviser rapidement les autres personnes, entreprises ou organisations de votre nouvelle adresse. La Ville ne pourra être tenue responsable des erreurs de livraison si votre changement d'adresse n'a pas été effectué.

De plus, pour effectuer ce changement auprès divers ministères et organismes provinciaux, par exemple la SAAQ et la régie des rentes du Québec, vous pouvez utiliser le Service québécois de changement d'adresse (SQCA) au www.adresse.gouv.qc.ca.

Merci de votre collaboration!

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec le **Service de l'urbanisme** : 819 732-3254, poste 215.

Heures d'ouverture - Hôtel de ville (182, 1^{re} Rue Est, Amos)

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h